



Achat cuisine / modification des accords de la part du cuisiniste

Par **arife80**, le **30/03/2011** à **17:48**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande d'une cuisine pour 4900€ le 18/02/2011.

Le 25/03/2011 le cuisiniste m'informe avoir oublié de calculer le prix de la livraison qui est de 250€ me proposant d'en régler que 150€.

Dans le contrat il est spécifié que la livraison se fait au domicile de l'acheteur et à ses frais et en effet sur la commande les 250€ ne figurent pas.

J'ai proposé 2 solutions au cuisiniste:

- 1) qu'il me livre ma cuisine à mon domicile au prix convenu de 4900€
- 2) qu'on annule la commande car je n'accepte pas la modification du contrat et que l'on me rembourse les 1500€ d'acompte.

Suis-je en droit de demander cela?

Quelles autres solutions je peux envisager?

On est le 30 et le cuisiniste ne m'a toujours pas recontactée...

Par principe je ne veux pas le rappeler, j'estime que c'est à lui de me trouver une solution.

Il y a une limite de temps à respecter par rapport à mon cas?

Je ne voudrais pas que cette attente soit volontaire pour m'obliger à me plier à sa demande ou perdre mon acompte!!

merci de m'aider